



RCS : PAU

Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00371

Numéro SIREN : 400 552 600

Nom ou dénomination : 3CMETAL

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2016 sous le numéro de dépôt 1660

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

B.P. 90338 - 64000 PAU
Serveur vocal : 0 899 70 22 22
Internet : www.infogreffe.fr
Site : www.greffe-tc-pau.fr

RECEPISSE DE DEPOT

A.A.B&C AVOCATS ASSOCIES BACCARRERE
&
23 rue d'Orléans
64000 Pau

V/REF :
N/REF : 96 B 371 / 2016-A-1660

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE PAU certifie qu'il a reçu le 15/03/2016, les actes suivants :

Acte sous seing privé en date du 24/02/2016

- ACTE UNANIME DES ASSOCIES : NOMINATIONS DE CO-COMMISSAIRES AUX
COMPTES

Concernant la société

3CMETAL
Société à responsabilité limitée
3210 route de Larvath
64150 Sauvelade

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-1660 le 08/04/2016

R.C.S. PAU 400 552 600 (96 B 371)

Fait à PAU le 08/04/2016,

LA GREFFIERE,



3 C METAL

Société à responsabilité limitée au capital de 157.635 €
Siège social : 3210, route de Larvath – 64150 SAUVELADE
R.C.S. PAU 400 552 600

**ACTE UNANIME DES ASSOCIES
EXPRIMANT DES DECISIONS COLLECTIVES ORDINAIRES**

Les soussignés :

- Monsieur **Bruno COLLETTE**
 Propriétaire d'une part sociale 1
 Et en qualité de président représentant la société **B.COLLETTE HOLDING**
 Ladite société propriétaire de deux mille trois cent trente neuf parts sociales 2.339
- Monsieur **Philippe BOY**
 Propriétaire d'une part sociale 1
 Et en qualité de président représentant la société **GLOBAL METAL**
 Ladite société propriétaire de trois mille trois cent dix neuf parts sociales 3.319
- Monsieur **Yannick DAMRY**
 Propriétaire de mille huit cent parts sociales 1.800
- Monsieur **Thierry VAUZOUR**
 En qualité de président représentant la société **METALATECH**
 Ladite société propriétaire de neuf cent vingt parts sociales 920
- Monsieur **Dejan ZIGIC**
 Propriétaire de neuf cent vingt parts sociales 920

Seuls associés de la société 3 C METAL

En application des dispositions de l'article 16-2 des statuts,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, dans lequel il est expliqué que la société 3 C METAL doit procéder, à partir du 31 décembre 2015, à une consolidation des comptes de l'ensemble constitué par la société mère et ses filiales, et qu'en conséquence, elle doit, aux termes de l'article L.823-2 du code de commerce, désigner un deuxième commissaire aux comptes (et son suppléant), lequel se livrera, avec le premier commissaire déjà en fonction, à un examen contradictoire des conditions et des modalités d'établissement des comptes arrêtés au 31 décembre 2015,

 20. 
 P.B. P.B. B.C.

1600.

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes relatives :

- **A la nomination d'un deuxième commissaire aux comptes titulaire, et de son suppléant,**
- **Aux pouvoirs à donner à la gérance pour effectuer les formalités de publicité légales consécutives à ces nominations.**

PREMIERE DECISION

Les associés décident de nommer :

- Monsieur Lilian BRUNEL, né le 25 décembre 1974 à BIARRITZ (64), demeurant Espace de la Linière 1 – 15, rue Faraday – 64140 BILLERE, en qualité de deuxième Commissaire aux comptes titulaire,
- Et la société ADOUR EXPERTISE – MARC BERASALUCE, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 40.000 €, dont le siège est 3, Place du Béziau – 65310 LALOUBERE, immatriculée au RCS de TARBES sous le n°419 587 340, représentée par Monsieur Marc BERASALUCE, en qualité de deuxième Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer, le cas échéant, le deuxième Commissaire aux comptes titulaire.

Les deuxièmes Commissaires aux comptes titulaire et suppléant sont désignés pour une durée de six exercices à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et leur mandat expirera donc à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les attributions, conditions de rémunération, responsabilités et incompatibilités des Commissaires aux comptes sont définies aux articles L 820-1 et suivants du Code de Commerce.

Notamment ils se livreront avec les premiers commissaires aux comptes à un à un examen contradictoire des conditions et des modalités d'établissement des comptes (article L.823-15 du code précité)

Monsieur Lilian BRUNEL, et Monsieur Marc BERASALUCE pour la société ADOUR EXPERTISE – MARC BERASALUCE, ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient cette mission et que rien ne s'opposait à leur nomination.

Cette décision est prise à l'unanimité

DEUXIEME DECISION

Les associés décident de mandater spécialement Monsieur Philippe BOY à l'effet d'effectuer lui-même, ou de faire procéder par un tiers qu'il mandaterait à cet effet, à toutes formalités légales de publicité qu'il appartiendra en suite de la première décision.

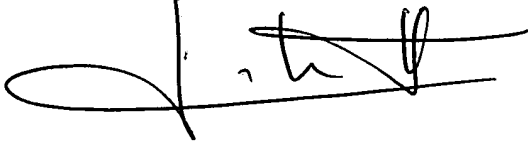
Cette décision est prise à l'unanimité

 P.B. P.D. 
 P.B. P.B. BC BC

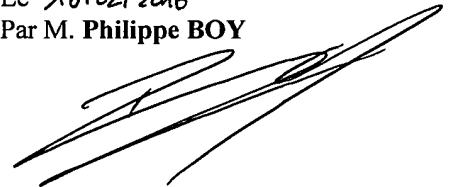
CLÔTURE

De tout ce que dessus il a été dressé le présent acte qui a été signé, après lecture, par tous les associés, pour être reporté sur le registre des décisions de l'assemblée.

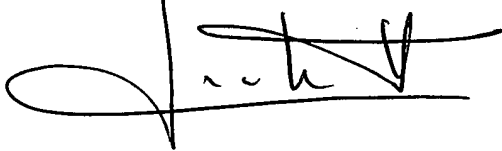
Fait à *Croix*
Le *22/02/2016*
Par M. **Bruno COLLETTE**



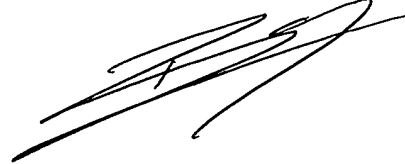
Et à *Cape Town*
Le *18/02/2016*
Par M. **Philippe BOY**



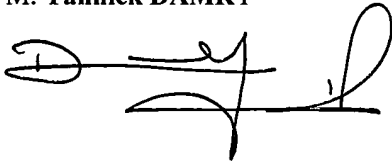
Fait à *Croix*
Le *22/02/2016*
Par M. **Bruno COLLETTE**
Pour la société **B.COLLETTE HOLDING**



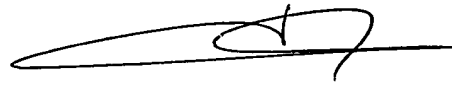
Et à *Cape Town*
Le *18/02/2016*
Par M. **Philippe BOY**
Pour la société **GLOBAL METAL**



Et à *Dubai*
Le *11/02/16*
Par M. **Yannick DAMRY**



Et à *Sauvelade*
Le *24/02/16*
Par M. **Thierry VAUZOUR**
Pour la société **METALATECH**



Et à *DUBAI, UAE*
Le *11/02/2016*
Par M. **Dejan ZIGIC**

